

États financiers

The City of Saint John
Fonds d'administration générale
31 décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1-2
Fonds de fonctionnement – Bilan	3
Fonds de fonctionnement – État des résultats	4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-16
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de produits	17-18
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de charges	19-24

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À Monsieur le Maire et
aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John** au 31 décembre 2006 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné à la note 4, le régime de retraite de The City of Saint John (le «régime») a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Par suite de cette évaluation, le Fonds d'administration générale de The City of Saint John devait combler le déficit de solvabilité en versant un montant de 19 198 646 \$. Cependant, la Ville n'a comptabilisé qu'un montant de 10 759 262 \$ qui est amorti par une imputation aux résultats sur une période se terminant en 2011. La non-comptabilisation de la totalité du déficit de solvabilité à titre de passif n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si la totalité du déficit de solvabilité avait été comptabilisée, le passif aurait augmenté de 8 439 384 \$ (5 246 996 \$ en 2005), les capitaux propres auraient diminué de 8 439 384 \$ (5 246 996 \$ en 2005) et l'excédent des produits sur les charges aurait chuté de 3 192 355 \$ (2 735 989 \$ en 2005).

À notre avis, à l'exception du fait que la Ville n'a pas comptabilisé le passif mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration générale de The City of Saint John au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Ernst & Young S.R.L.

Saint John, Canada
6 avril 2007

Comptables agréés

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
BILAN**

Aux 31 décembre

Page	2006 \$	2005 \$
ACTIF		
	3 569 921	9 959 472
	5 715 701	3 602 057
	12 304 443	9 027 438
6	1 652 119	—
	841 849	786 302
13	8 069 313	5 776 073
13	468 816	1 592 942
	32 622 162	30 744 284
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
	919 282	1 003 263
12	7 950 305	15 060 594
10	6 728 345	5 206 903
	564 052	631 708
	3 027 709	2 770 292
	12 259	12 259
	22 021	22 021
	74 624	146 019
	4 851 388	—
	6 188 635	4 780 081
6	—	296 966
	602 290	575 450
	646 975	502 935
	42 317	491 722
	31 630 202	31 500 213
5	991 960	(755 929)
	32 622 162	30 744 284

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par

Maire

Président du Comité des finances

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
Produits			
	80 140 223	80 140 223	75 827 462
	18 742 621	18 742 621	17 975 396
17	879 800	1 038 021	914 131
18	3 829 500	4 741 428	3 867 725
18	386 600	420 863	543 221
	1 230 500	1 221 189	711 482
	105 209 244	106 304 345	99 839 417
Charges			
19	10 054 009	9 424 467	9 362 774
20	39 667 783	40 510 579	37 286 917
21	21 100 488	20 341 988	19 625 800
	3 380 349	3 168 309	3 409 851
22	8 831 040	8 210 657	8 085 195
23	7 010 076	7 270 126	6 938 879
24	14 475 508	15 630 330	15 180 867
5	689 991	689 991	15 069
	105 209 244	105 246 447	99 905 352
5	—	1 057 898	(65 935)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2006	2005
	\$	\$
	(755 929)	(705 063)
	Ajouter :	
4	Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	
	1 057 898	(65 935)
	301 969	(770 998)
	Ajouter :	
4	Excédent des charges sur les produits – avant-dernier exercice	
	689 991	15 069
3	Capitaux propres (négatifs) à la fin de l'exercice	(755 929)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page		2006 \$	2005 \$
	ACTIF		
	Montants exigibles d'entités liées		
13	Commission de transport de Saint John	964 047	1 183 725
	Programme de logements sans but lucratif de Saint John	8 952	28 226
	Régie des services publics d'eau et d'égouts – Fonds de capital	—	662
	Régie des services publics d'eau et d'égouts – Fonds de fonctionnement	28 801	41 325
		1 001 800	1 253 938
3	Montant exigible du Fonds de fonctionnement général	—	296 966
	Placements dans les actions d'une société détenue en propriété exclusive, Saint John Industrial Parks Ltd, au coût	994	994
11	Terrains, bâtiments, installations et matériel et ouvrages de génie civil [note 3]	396 452 847	372 229 889
		397 455 641	373 781 787
	PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
11	Dette sous forme d'obligations non garanties [note 3]	54 788 800	51 634 100
11	Autres dettes à long terme [note 3]		
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 958	11 388
	Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	—	170
	Commission de stationnement de Saint John	367 850	441 420
	Montant dû aux entités liées		
3	Fonds de fonctionnement général	1 652 119	—
	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	69 358	—
		56 884 085	52 087 078
7	Capitaux propres	340 571 556	321 694 709
		397 455 641	373 781 787

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par

Maire

Président du Comité des finances



The City of Saint John
Fonds d'administration générale

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2006 \$	2005 \$
	321 694 709	305 327 604
Capitaux propres au début de l'exercice		
Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du		
Fonds de fonctionnement		
Dette sous forme d'obligations non garanties	7 845 300	8 076 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 430	70 990
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	170	221
Commission de stationnement de Saint John	73 570	73 558
	7 924 470	8 220 769
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	4 097 912	2 981 082
Divers	1 701 738	8 993
	5 799 650	2 990 075
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif		
	82 854	264 428
Projets d'investissement financés par le Fonds de fonctionnement		
	653 019	1 337 646
Achat d'immobilisations corporelles au moyen du Fonds de fonctionnement		
	4 416 854	3 554 187
6	340 571 556	321 694 709
Capitaux propres à la fin de l'exercice		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS

Exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
	\$	\$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	11 000 000	7 100 000
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	4 097 912	2 981 082
Divers	1 701 738	8 993
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement	4 416 854	3 554 187
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement	653 019	1 337 646
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif	82 854	264 428
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement	7 924 470	8 220 769
Emprunt de la Commission de stationnement	—	514 978
Augmentation du montant dû au Fonds de fonctionnement	1 949 085	3 169 939
Augmentation du montant dû au Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	69 358	—
Diminution du montant exigible d'entités liées	252 138	—
	32 147 428	27 152 022
Utilisations		
Dépenses en immobilisations	24 222 958	18 788 476
Remboursement de dettes	7 924 470	8 220 769
Augmentation du montant exigible d'entités liées	—	142 777
	32 147 428	27 152 022

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds d'administration générale de The City of Saint John (la «Ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Ville; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renonciations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations, sauf lorsque les actifs ont été acquis en vertu du Programme de rénovation urbaine. Le cas échéant, les fonds reçus sont déduits du coût des actifs.

La Ville ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Ville impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

Comptabilité des résultats de fonctionnement de l'avant-dernier exercice

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige l'inclusion de l'excédent des produits sur les charges d'un exercice dans les produits du deuxième exercice qui suit ainsi que l'inclusion de l'excédent des charges sur les produits d'un exercice dans les charges du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Ville autres que la dette à long terme représentent des justes valeurs approximatives en raison de leur courte échéance et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Ville ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Ville n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

2. AUTRES CRÉDITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Engagement relatif au <i>Heart and Lung Act</i>	2 015 500	1 047 755
Indemnités de vacances	2 103 945	1 840 320
Indemnités de retraite	2 608 900	2 318 828
	6 728 345	5 206 903

La Ville paie certains montants aux pompiers invalides et à leurs conjoints ou conjointes en vertu des dispositions d'une loi de l'Assemblée législative, appelée *Heart and Lung Act*. Une évaluation actuarielle de ce régime a été effectuée au 31 décembre 2006. La valeur actuarielle estimative des prestations au 31 décembre 2006 totalisait 2 015 500 \$. Cette évaluation ne couvre que les bénéficiaires actuels et ne tient pas compte de toute demande de règlement futur.

La Ville a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties et autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %		Durée (en années)	Solde 2006 \$	Solde 2005 \$
1996	3,625 à	6,625	10	—	480 200
1997	4,125 à	6,000	10	814 000	1 628 000
1998	5,250 à	5,625	10	1 459 000	2 188 500
1999	5,200 à	5,750	10	2 599 800	3 468 400
2000	6,100 à	6,400	10	2 656 000	3 320 000
2001	2,450 à	5,500	10	2 525 000	3 030 000
2002	3,375 à	5,750	10	4 776 000	5 572 000
2003	3,050 à	5,000	10	7 938 000	9 072 000
2003	2,750 à	5,125	10	4 158 000	4 752 000
2004	2,750 à	4,800	10	10 236 000	11 023 000
2005	3,750 à	4,375	10	6 627 000	7 100 000
2006	4,150 à	4,450	10	11 000 000	—
Dettes sous forme d'obligations non garanties				54 788 800	51 634 100
1982	9,50		25	5 958	11 388
Société canadienne d'hypothèques et de logement				5 958	11 388
1966	5,38		40	—	170
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités				—	170
2006	2,75		7	367 850	441 420
Commission de stationnement de Saint John				367 850	441 420
				55 162 608	52 087 078

Le montant global des paiements en capital requis au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2007	8 104 058
2008	7 284 100
2009	6 548 600
2010	5 686 000
2011	5 022 000

Les immobilisations comprennent un montant de 7 240 377 \$ (4 797 467 \$ en 2005) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

4. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées qui fournit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la Ville sont fixées par la loi à un montant minimal correspondant à 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la Ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où ces dernières sont effectuées. Les cotisations de 2006 pour les employés, autres que celles de la Régie des services publics d'eau et d'égouts, ont totalisé 14 416 009 \$ (3 303 264 en 2005).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2003 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 300 780 300 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 257 233 100 \$, et que la dette non provisionnée estimative était de 43 547 200 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2003, les passifs liés à la solvabilité étaient plus élevés de 88 852 300 \$ que les actifs liés à la solvabilité.

L'évaluation actuarielle de 2003 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2006, et les résultats indiquent que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations excède maintenant la valeur actuelle des prestations constituées du régime, ce qui entraîne un excédent actuariel de 17 202 736 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie des services publics d'eau et d'égouts. Les coûts et les paiements de capitalisation spéciaux de l'exercice considéré sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

4. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de 5 ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte. The City of Saint John n'a pas demandé cette exemption.

En supposant qu'une exemption soit obtenue, la période maximale de capitalisation de 15 ans débutera le 31 décembre 2003. Le versement minimum de capitalisation destiné à combler le déficit de solvabilité sur une période de 15 ans correspond à 15,3 % de la masse salariale.

Le versement annuel estimatif de capitalisation exigé en 2006 s'est établi à 8 033 600 \$ (7 202 000 \$ en 2005). La portion de ce montant attribuée aux employés du Fonds d'administration générale est de 6 885 599 \$ (6 172 800 \$ en 2005). Ce montant n'a pas été versé ni comptabilisé dans les états financiers.

Au cours de l'exercice 2006, The City of Saint John a versé 12 553 100 \$ au régime, ce qui représente les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour les exercices 2004 à 2006.

La quote-part du Fonds d'administration générale est de 10 759 262 \$, dont une portion de 1 200 000 \$ a été passée en charges en 2005 et une portion de 1 489 949 \$, en 2006, ce qui donne lieu à un solde de 8 069 313 \$. Ce montant a été comptabilisé à titre de charge différée. La Ville a obtenu l'autorisation d'amortir cette charge sur une période se terminant en 2011.

5. ENGAGEMENTS

Commission des transports de Saint John

La Commission des transports de Saint John a été créée en 1979 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de maintenir et d'exploiter au sein de The City of Saint John un réseau de transport en commun dont les pertes d'exploitation et les frais de la dette sont pris en charge par la Ville. The City of Saint John assume également la responsabilité des obligations non garanties émises au nom de la Commission, qui s'élevaient à 3 421 200 \$ au 31 décembre 2006 (3 004 900 \$ en 2005).

Commission de développement économique du Grand Saint John, Inc.

La Commission de développement économique du Grand Saint John a été constituée en société en 1998. Les statuts constitutifs prévoient une formule de financement des coûts au moyen d'un partage entre les municipalités participantes. Ces dernières englobent la Ville de Quispamsis, la Ville de Rothesay, la Ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

5 ENGAGEMENTS (suite)

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John a été créée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1998. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : le Centre aquatique Jeux du Canada, le Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Theatre Imperial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes d'imposition des municipalités participantes. Ces dernières comprennent la Ville de Quispamsis, la Ville de Rothesay, la Ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

Complexe immobilier central de Market Square – Conventions de location

Le projet du Complexe immobilier central de Market Square a été ouvert au public en mai 1983. Ce complexe abrite la bibliothèque, le Centre du commerce et des congrès, un parc de stationnement intérieur et des locaux commerciaux et de vente au détail. The City of Saint John assume, en vertu des conditions de trois baux de 66 ans, la responsabilité de la quote-part des frais d'exploitation de la section commune du complexe, notamment les impôts fonciers relatifs à la bibliothèque, au centre du commerce et des congrès et au parc de stationnement intérieur.

Engagements liés à un bail

La Ville s'est prévalué, au cours de 2006, d'une clause de renouvellement de son contrat de location-exploitation de l'immeuble de l'hôtel de ville qui prolonge le bail de dix ans. La Ville paie un montant fixe d'environ 760 000 \$ par année, plus sa quote-part des impôts fonciers de l'immeuble et des coûts d'exploitation estimés à plus de 1 000 000 \$.

Conventions collectives

Certaines dispositions d'un certain nombre de conventions collectives entre la Ville et les unités de négociation représentant ses employés engagent la Ville à des dépenses futures. La convention avec la section locale 18 du SCFP, qui représente les travailleurs de l'extérieur de la Ville, engage celle-ci à employer au moins 293 employés, soit des dépenses annuelles estimatives de 13 000 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2010. La convention avec la section locale 486 du SCFP, qui représente les travailleurs de la Ville, comporte une clause de non-licenciement visant tous les employés embauchés avant le 9 août 1985, soit des dépenses annuelles estimatives de 1 700 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2007.

De plus, la convention collective entre le Comité des services de police de Saint John et la section locale 61 du SCFP, représentant les policiers de la Ville, renferme une clause de non-licenciement entraînant des dépenses annuelles approximatives de 9 600 000 \$. Cette convention expire le 30 juin 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

5. ENGAGEMENTS (suite)

Programme de retraite anticipée / départ volontaire

En octobre 2002, la Ville a offert un programme de retraite anticipée / départ volontaire à ses employés dans le but de réduire ses coûts futurs en personnel. Au total, 41 demandes ont été acceptées dans le cadre de ce programme, fixant la date de cessation d'emploi des employés au 10 janvier 2003. Selon le programme, la Ville devait effectuer des paiements uniques aux employés qui partaient totalisant environ 3 800 000 \$. La Ville a reçu l'approbation du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick d'amortir les coûts uniques rattachés à ce programme sur une période de quatre ans débutant en 2003. Ce montant a été reporté et enregistré dans les charges payées d'avance et sera amorti comme suit :

	\$
2003	750 000
2004	1 000 000
2005	1 000 000
2006	1 050 000

Financement de l'université

En juin 2005, la Ville a approuvé une subvention de 2 000 000 \$ à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John. Cette aide financière à la campagne de l'université intitulée «*Forging our Futures*» sera payée comptant et/ou en nature sur une période de dix ans commençant en 2006.

6. ÉVENTUALITÉS

The City of Saint John assume la responsabilité des obligations non garanties et des autres dettes à long terme émises au nom de ses entités autonomes : la Régie des services publics d'eau et d'égouts et la Commission d'énergie de The City of Saint John. Les dettes impayées totalisaient 44 269 000 \$ au 31 décembre 2006 (42 106 614 \$ en 2005).

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Ville est responsable d'une quote-part des obligations non garanties et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de Fundy. La quote-part revenant à The City of Saint John est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Les dettes impayées atteignaient 14 617 000 \$ au 31 décembre 2006 (16 539 000 \$ en 2005). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

7. RESTRICTIONS VISANT LES EMPRUNTS MUNICIPAUX

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité à des fins de fonctionnement à moins de 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité, et les emprunts à des fins d'immobilisations, à moins de 2 % de la valeur imposable des biens immobiliers de la municipalité. Les emprunts liés au fonds de fonctionnement général et au fonds de capital et d'emprunt général respectent ces restrictions législatives.

8. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.

9. OPÉRATIONS AVEC LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ÉGOUTS DE THE CITY OF SAINT JOHN (la «Régie»)

Le Fonds de fonctionnement général a effectué un remboursement de 1 690 282 \$ (1 540 863 \$ en 2005) au Fonds de fonctionnement de la Régie aux fins de l'approvisionnement en eau destiné à la protection contre l'incendie, et de 1 023 854 \$ (1 104 280 \$ en 2005) aux fins de l'acquittement des frais relatifs aux égouts pluviaux.

Le Fonds de fonctionnement général a imputé un montant de 1 347 000 \$ (1 332 000 \$ en 2005) au Fonds de fonctionnement de la Régie, représentant sa quote-part des coûts de fonctionnement des services gouvernementaux généraux. Les frais liés à la fourniture de services directs entre les fonds ne sont pas comptabilisés dans ces montants.

Des intérêts sont imposés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (1 de 2)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
Vente de biens et services			
Service de protection			
Point Lepreau	40 000	40 000	40 000
Collecte et élimination des ordures	5 000	—	50
Services récréatifs et culturels	691 800	813 021	732 081
Services administratifs			
Caisse de retraite	100 000	100 000	100 000
Activités de logement	43 000	43 000	42 000
Commission des transports	—	42 000	—
4	879 800	1 038 021	914 131

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (2 de 2)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$	
Autres produits des propres sources de la Ville				
Permis et licences				
	Entreprises et autres	76 000	82 720	86 119
	Bâtiments	500 000	928 120	719 529
	Plomberie	42 000	96 874	71 000
	Gazoduc	26 000	27 081	24 982
		644 000	1 134 795	901 630
Amendes et stationnement				
	Infractions de stationnement/circulation	556 000	653 167	615 474
	Infractions de véhicules à moteur	15 000	—	—
	Parcomètres	724 500	753 697	620 134
	Parc de stationnement intérieur de Market Square	733 000	837 628	672 242
		2 028 500	2 244 492	1 907 850
Loyers				
	Marché	467 000	437 285	424 282
	Terrains et bâtiments	440 000	320 804	378 937
		907 000	758 089	803 219
16	Intérêts à court terme [note 9]	250 000	604 052	255 026
4		3 829 500	4 741 428	3 867 725
Subventions conditionnelles d'autres gouvernements				
Gouvernement provincial et organismes provinciaux				
	Services de transport – autoroutes	386 600	420 863	402 991
	Contributions pour langues officielles	—	—	140 230
4		386 600	420 863	543 221

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (1 de 6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
	Services gouvernementaux généraux		
	Services législatifs		
	Bureau du maire	193 360	195 920
	Conseil communal	358 330	372 377
	Services administratifs généraux		
	Directeur général	542 000	540 230
	Comité Vision 2015	500 000	433 524
	Greffier communal	828 290	768 091
	Avocat	576 528	520 046
	Services généraux		
	Administration	223 118	71 534
	Finances	981 645	967 190
	Ressources humaines	1 196 681	1 126 553
	Gestion des matières	1 048 446	1 125 443
	Systèmes et soutien informatiques	1 878 918	1 733 867
13	Services communs		
	Hôtel de ville [note 5]	1 645 766	1 611 505
	Autres services gouvernementaux généraux		
	Évaluation foncière	892 927	892 927
	Assurance de responsabilité civile	600 000	412 260
		11 466 009	10 771 467
16	Retrancher les coûts administratifs attribués à la Régie des services d'eau et d'égouts [note 9]	(1 412 000)	(1 347 000)
4		10 054 009	9 424 467
			10 694 774
			9 362 774

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (3 de 6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
Services de transport			
Services en communs			
	392 872	515 884	528 236
	1 697 431	1 664 707	1 401 465
	362 722	299 288	490 251
Transport routier			
	10 924 968	10 306 691	9 881 132
	800 000	859 009	883 697
	1 048 461	877 801	992 610
	451 591	371 251	314 402
16	1 980 573	1 679 717	1 541 514
13	2 800 000	3 091 942	2 920 077
	641 870	675 698	672 416
4	21 100 488	20 341 988	19 625 800

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (4 de 6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2006 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2006 \$	Chiffres réels 2005 \$
	Services de mise en valeur de l'environnement		
		692 699	582 222
	Recherche et planification	771 216	
	Administration et SIG	715 304	576 453
	Gestion immobilière	1 299 261	1 133 769
	Société Market Square	243 500	215 000
	Comité de l'environnement	3 200	3 076
	Comité du patrimoine	189 290	100 540
13	Commission du développement économique du Grand Saint John [note 5]	396 495	401 072
	Saint John Industrial Parks	80 000	65 000
14	Section commune de Market Square [note 5]	1 878 752	1 809 417
	Initiative pour une stratégie de croissance	62 500	62 322
14	Commission des installations régionales [note 5]	1 554 496	1 540 385
	Tourisme et communications	895 620	922 306
	Vieux Marché	741 406	661 133
	Célébrations et réceptions publiques	—	12 500
4		8 831 040	8 085 195

